



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 056-215601626-20230620-DB20230601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 20 juin 2023

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2023 – NEF

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Georges CORNEC à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Vagtang CROGUENNEC.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

n°01

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2023 – NEF

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le maire expose que pour les besoins de financement du programme d'investissement 2023, un emprunt auprès de la NEF d'un montant de 2.000.000 € a été contracté.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 2 000.000 €
- Amortissement : constant
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3,70 %
- Base de calcul : 30/360 j
- Frais : 2 400 €
- Echéances trimestrielles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du maire en date du 13 avril 2023 d'engagement auprès de la NEF ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 8 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de cette information.

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.


Ronan LOAS,
Maire